



Covid-19 - Les conditions de confinement à Mayotte

La précarité des conditions de vie rend difficile le respect des mesures de confinement

À Mayotte, les conditions de vie très éloignées des standards métropolitains rendent difficiles le respect du confinement strict mis en place depuis le 17 mars sur l'ensemble des territoires français pour lutter contre la pandémie du Covid-19. Le respect des gestes barrières est difficile pour au moins un tiers des habitants ne disposant pas d'eau dans leur logement. La recommandation de distanciation sociale est aussi complexe à mettre en œuvre dans le département le plus dense après ceux de l'Île-de-France. Rester chez soi s'avère difficile également. D'une part, une partie des habitants ont besoin de sortir chaque jour pour trouver les ressources nécessaires à leur subsistance quotidienne. D'autre part, de nombreux logements sont précaires et suroccupés : 40 % des habitants vivent dans une maison en tôle au confort rudimentaire, et plus de la moitié des logements sont suroccupés. Du fait de ces conditions de logement dégradées mais aussi de niveaux de vie nettement plus faibles qu'ailleurs en France, les ménages détiennent moins souvent des équipements électroménagers ou numériques. D'ailleurs, la fracture numérique est marquée à Mayotte : seuls 17 % des ménages disposent d'un accès haut débit à leur domicile, soit quatre fois moins qu'en métropole. De fait, le suivi d'une scolarité à distance est difficile, d'autant plus que beaucoup de jeunes ne peuvent pas être aidés par leurs parents : 70 % des enfants mineurs ont des parents sans diplôme, contre 11 % en métropole.

Ravi Baktavatsalou, Pierre Thibault, Insee

Depuis le 17 mars, la population de Mayotte est soumise à des conditions de confinement strictes. Celles-ci s'inscrivent dans un contexte spécifique marqué par les conditions de vie difficiles des ménages.

L'accès à l'eau rend difficile le respect des gestes barrières pour un tiers des habitants

Se laver les mains très régulièrement peut poser des difficultés à de nombreux habitants : en 2017, 81 000 personnes ne disposent pas d'eau à l'intérieur de leur

logement, soit un habitant sur trois. L'eau manque ainsi dans 29 % des logements soit deux fois plus qu'en Guyane.

Respecter une distanciation physique est également difficile à mettre en œuvre compte tenu de la forte densité de population (*figure 1*) : en 2017, avec 690 habitants au km², Mayotte n'est devancée que par Paris et cinq autres départements d'Île-de-France. Cette situation est due notamment aux deux communes en Petite-Terre, Dzaoudzi et Pamandzi, dont la densité de population avoisine 2 700 habitants au km².

Sortir de chez soi pour trouver des ressources : une nécessité pour une partie des habitants

Pour une partie de la population, pauvre et ne bénéficiant pas de minima sociaux, se confiner chez soi est impossible : ces personnes n'ont d'autre solution que de sortir de chez elles pour trouver des ressources au quotidien. Cette difficulté est prégnante à Mayotte où huit personnes sur dix vivent sous le seuil de bas revenus.

Les entreprises informelles, qui ne sont pas connues de l'administration fiscale,

sont d'ailleurs nombreuses à Mayotte : elles représentent les deux tiers des entreprises. Elles sont principalement concentrées dans le secteur du commerce (vente ambulante de fruits et légumes, de boissons, petites épiceries), de la réparation automobile et autres activités de services. Ces entreprises dégagent peu de richesse par rapport aux entreprises formelles : leur activité apporte

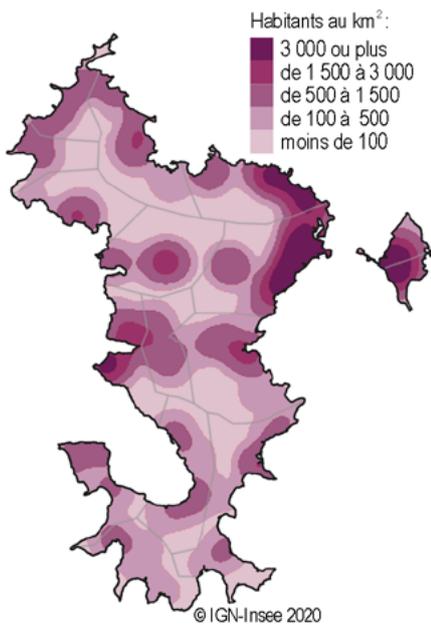
prioritairement un revenu de subsistance aux travailleurs concernés ainsi qu'à leur famille. En 2015, ces activités employaient 6 600 personnes, soit 15 % des personnes de 16 à 64 ans en emploi. Les ménages de Mayotte étant composés en moyenne de 4 personnes, ce serait environ 27 000 personnes qui dépendraient, au moins pour partie, des revenus dégagés par ces activités informelles.

Dans des logements précaires et suroccupés, rester chez soi peut s'avérer difficile

Les conditions de logement de nombreux habitants de Mayotte rendent difficile le respect de la recommandation du « *ketsi dagoni* », « restez chez vous » en shimaoré (figure 2). Près de 40 % de la population vit dans une construction fragile (maisons en tôle, bois, végétal ou terre). Dans ces logements, l'accès à l'eau est encore moindre (56 % des logements n'en disposent pas). L'électricité reste absente dans 21 % de ces logements. Dans ces maisons, le sol est le plus souvent en terre battue, parfois recouverte d'un tapis ou lino.

1 Une très forte densité de population à Mayotte

Densité de population selon le lieu de résidence à Mayotte en 2017

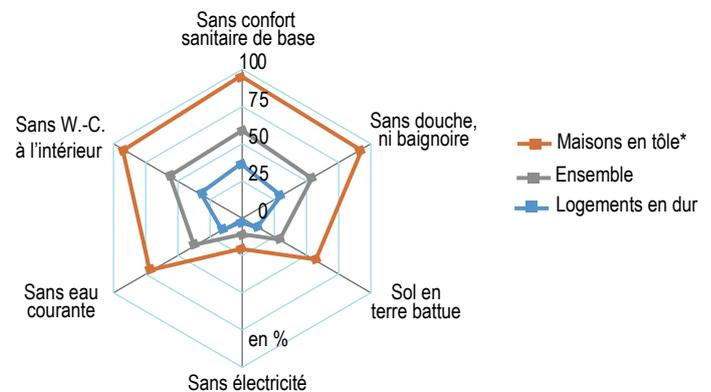


Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Pour essayer de pallier en partie ces difficultés et tenter de garantir aux personnes les plus fragiles la satisfaction de leurs besoins fondamentaux dans le cadre du confinement, des mesures d'aide alimentaire à destination des plus fragiles ont été déployées à Mayotte à partir de la fin du mois de mars.

2 Des conditions de logement particulièrement précaires dans les maisons en tôle

Confort des résidences principales selon le type d'habitat

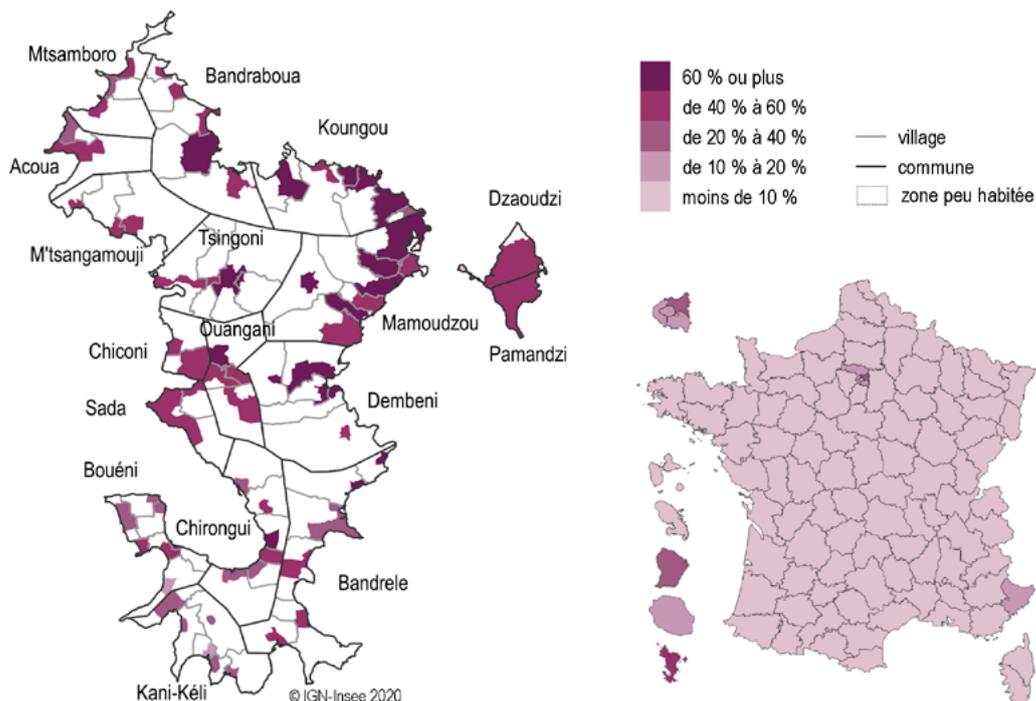


* maisons en tôle, bois, végétal ou terre.

Source : Insee, Recensement de la population 2017.

3 Plus de la moitié des logements sont suroccupés à Mayotte

Part de logements suroccupés parmi l'ensemble des résidences principales en 2017



Champ : résidences principales hors studios d'une personne.

Source : Insee, Recensements de la population 2017 (Mayotte) et 2016 (métropole et DOM historiques).

Dans les logements en dur, la situation est meilleure mais reste néanmoins très éloignée des standards nationaux : 12 % n'ont pas d'eau par exemple.

De plus, les habitants vivent souvent nombreux dans de petits logements. Près de la moitié d'entre eux ne comptent qu'une ou deux pièces (47 % contre 19 % en métropole). Pourtant à Mayotte, les ménages comptent un nombre bien plus élevé de personnes. De fait, les logements sont très souvent en situation de **suroccupation** (figure 3) : en 2017, plus de la moitié des logements de l'île sont suroccupés, soit onze fois plus qu'au niveau national (56 % contre 5 %). Et 30 % de la population vit au sein d'un ménage de 4 personnes dans un logement d'une ou deux pièces : cette situation est marginale en métropole (0,5 %).

Les situations de suroccupation sont particulièrement aiguës dans les villages situés dans les communes de Mamoudzou, Koungou, Dembéni et à Dzaoudzi en Petite-Terre. Ils rassemblent en effet une forte densité de population associée à une forte concentration de maisons en tôle. À l'inverse, les conditions de vie sont meilleures dans les villages de l'Ouest : meilleur accès à l'eau et au confort sanitaire, davantage de maisons en dur.

Près d'un quart des plus de 75 ans vivent seuls

Les personnes âgées nécessitent une attention particulière dans le cadre du développement de la pandémie. Mayotte est un territoire jeune, où la moitié de la population a moins de 18 ans. Les personnes âgées sont peu nombreuses : ainsi, seules 2 300 personnes de 75 ans ou plus résident à Mayotte. Elles représentent seulement 0,9 % de la population de l'île. Cependant, 23 % d'entre elles vivent seules.

Moins d'équipements de confort pour les ménages

L'équipement dont disposent les ménages à leur domicile revêt une importance particulière dans cette période de confinement. Or, du fait d'un niveau de vie nettement plus faible et de conditions de logement dégradées par rapport aux autres territoires français, les ménages de l'île possèdent moins souvent des équipements électroménagers courants (réfrigérateur, plaque de cuisson ou cuisinière, téléviseur et lave-linge) ou numériques (ordinateurs portables, tablettes, etc.).

En revanche, ils possèdent plus souvent un congélateur indépendant (figure 4). Ils sont

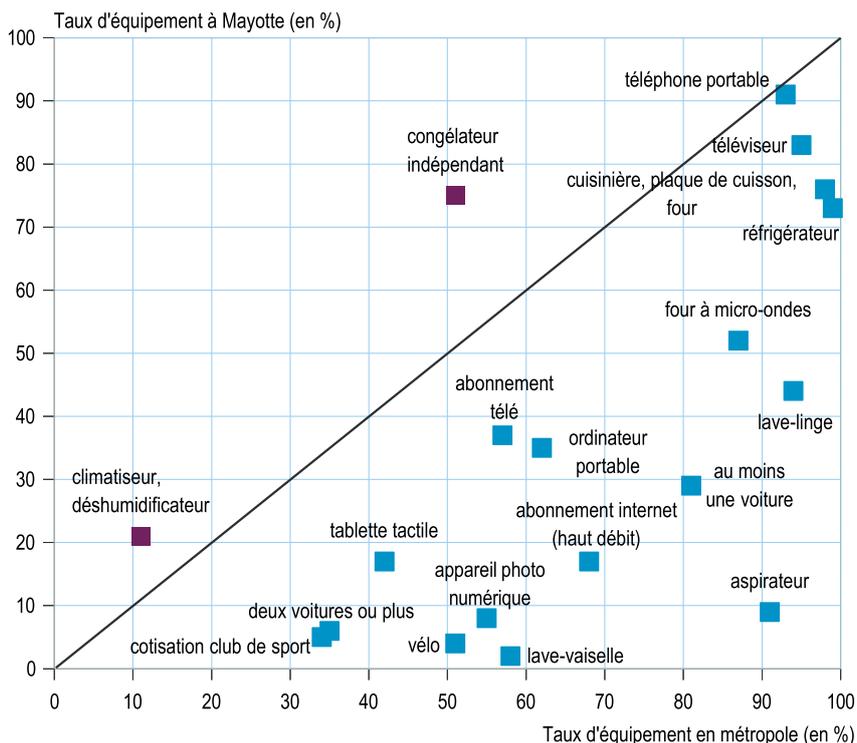
Des mesures d'aide alimentaire pour les plus fragiles

Dans le cadre du confinement mis en place pour lutter contre la propagation de la pandémie du Covid-19, certaines populations fragiles de Mayotte ne peuvent trouver de moyens de subsistance en raison des restrictions de circulation. Aussi, la Préfecture de Mayotte a mis en place différentes mesures pour favoriser la distribution d'une aide alimentaire, en lien notamment avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DJSCS) :

- accentuation de l'aide de droit commun en permettant à toutes les associations de mettre en œuvre des actions de soutien alimentaire ;
- encouragement des grandes surfaces notamment à faire don de leurs invendus alimentaires encore consommables ainsi que de produits d'hygiène de base ;
- réorientation des moyens de restauration scolaire, en lien avec le rectorat, vers des distributions alimentaires dans six territoires particulièrement touchés par la pauvreté.

4 À Mayotte, les ménages possèdent moins de biens électroménagers et numériques

Taux d'équipement des ménages en biens électroménagers et numériques à Mayotte et en métropole

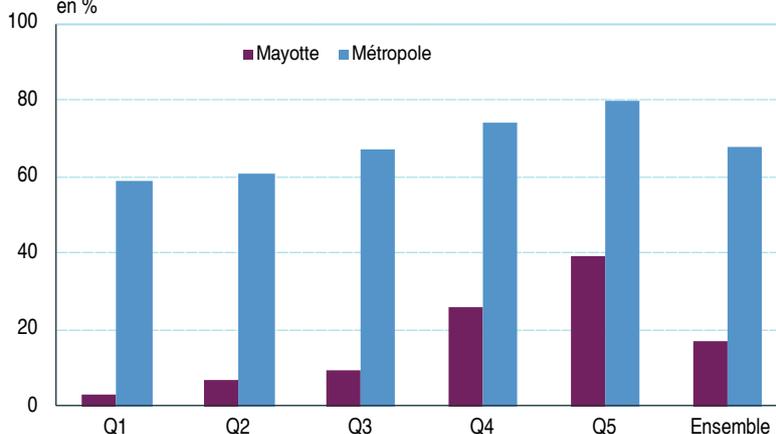


Lecture : au-dessus de l'axe oblique, figurent les équipements davantage détenus par les ménages résidant à Mayotte que par ceux résidant en métropole. En 2018 à Mayotte, 75 % des ménages possèdent un congélateur indépendant, contre 51 % pour les ménages résidant en métropole.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2018 (Mayotte) et 2017 (métropole).

5 Une fracture numérique marquée entre Mayotte et la métropole

Part des ménages disposant d'un abonnement haut débit à domicile selon leurs revenus en %



Note : Q1 à Q5 sont les quintiles de revenus qui répartissent les ménages en cinq groupes selon leurs revenus.

Lecture : en 2018, à Mayotte, 3 % des ménages du 1^{er} quintile disposent d'un accès internet haut débit à leur domicile, contre 59 % des ménages les plus défavorisés résidant en métropole.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2018 (Mayotte) et 2017 (métropole).

autant équipés en téléphones portables, mais les smartphones ne sont sans doute pas aussi fréquents qu'ailleurs en France.

Les habitants des logements en dur possèdent quant à eux, dans un cas sur cinq, une climatisation à l'intérieur du logement.

L'accès au haut débit : très en retrait par rapport aux standards nationaux

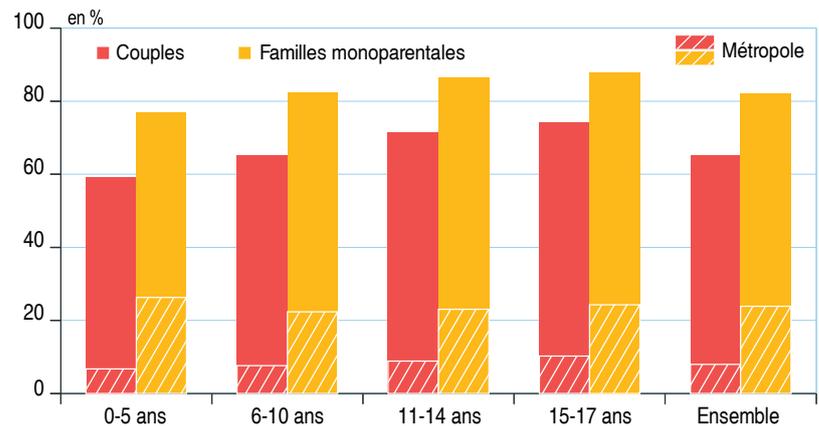
La fracture numérique est très marquée à Mayotte. En 2018, seuls 17 % des ménages disposent d'un abonnement internet haut débit à leur domicile, soit quatre fois moins qu'en métropole (figure 5). L'écart est particulièrement élevé pour les moins aisés. Ainsi, les 20 % les plus pauvres à Mayotte sont très rarement équipés (3 %), soit vingt fois moins que les moins aisés de métropole (59 %) ; ce rapport est de 1 à 2 pour les 20 % les plus aisés (39 % contre 80 %).

Ces conditions d'équipement rendent difficile le suivi d'une scolarité à distance pour les jeunes concernés. De plus, rares sont les parents ayant l'instruction suffisante pour aider leurs enfants dans cette situation particulière (figure 6) : 70 % des enfants mineurs ont des parents sans diplôme (11 % en métropole). Les enfants vivant dans une famille monoparentale sont particulièrement concernés (82 %).

Les ménages vivant à Mayotte jugent insuffisantes ou très insuffisantes leurs conditions de logement, soit cinq fois plus qu'au niveau national. Parmi les défauts les plus souvent mis en avant figurent la taille du logement, la chaleur qui y règne et les problèmes liés à l'accès à l'eau et aux installations sanitaires. ■

6 Dans les familles monoparentales, plus de huit enfants sur dix sans parent diplômé

Part des enfants sans parent diplômé selon l'âge et le type de la famille



Lecture : en 2017 à Mayotte, 59 % des enfants de moins de 6 ans vivant au sein d'un couple n'ont aucun de leurs parents diplômés, contre 7 % en métropole.

Source : Insee, Recensements de la population 2017 (Mayotte) et 2015 (métropole).

Définitions

Suroccupation : un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur la composition du ménage.

La norme d'« occupation normale » d'un logement est fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Cependant, les studios d'une seule personne ne sont pas pris en compte dans cette publication. Ainsi, les taux relatifs à Mayotte et à la métropole sont légèrement différents de ceux qui ont pu être diffusés auparavant.

Diplôme : désigne ici un diplôme qualifiant, au moins égal au CAP ou au BEP.

Pour en savoir plus :

- « Conditions de vie des ménages en période de confinement - Fiche départementale de Mayotte », Chiffres détaillés, avril 2020, Insee.
- Thibault P., « Les villages de Mayotte en 2017 – Des conditions de vie inégales entre villages », *Insee Analyses Mayotte n° 22*, octobre 2019 ;
- Thibault P., « Quatre logements sur dix sont en tôle – Évolution des conditions de logement à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte n° 18*, août 2019 ;
- Audoux L., Mallemanche C., « L'équipement courant des ménages des DOM proche de ceux de métropole, hormis à Mayotte », *Insee Focus n° 181*, janvier 2020 ;
- « L'équipement des ménages dans les DOM en 2017 », Chiffres détaillés, insee.fr, janvier 2020 ;
- Chaussy C., Genay V., Merceron S., « À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première n° 1737*, février 2019 ;
- Daubrée S., « Enquête sur les entreprises mahoraises en 2015 – De nombreuses entreprises informelles pour peu de richesse créée », *Insee Analyses Mayotte n° 16*, février 2018 ;
- Genay V., Merceron S., « 256 500 habitants à Mayotte en 2017 – La population augmente plus rapidement qu'auparavant », *Insee Analyses Mayotte n° 15*, décembre 2017 ;
- Baktavatsalou R. et Brassat M. (dir.), « L'état du logement à Mayotte fin 2013 – Des conditions précaires d'habitat », *Insee Dossier Mayotte n° 1*, juin 2017.

Insee La Réunion - Mayotte

Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédactrice en chef :
Julie Boé

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2020